**APPEL À COMMUNICATIONS**

**La sécurité linguistique des minorités : réflexions autour des promesses et des pièges de la complétude institutionnelle**

**Congrès de la SQSP**

**Université Concordia**

**20 au 22 mai 2015**

**Organisateurs de l’atelier**

**Linda Cardinal, Université d’Ottawa**

**Rémi Léger, Université Simon Fraser**

Au cours des vingt dernières années, nombre d’options institutionnelles ont été mises de l’avant pour répondre aux exigences de justice et d’égalité des minorités. Parmi les réponses apportées, mentionnons le fédéralisme multinational ou asymétrique, l’autonomie politique, l’autonomie non-territoriale ou culturelle. Cet atelier propose d’étudier l’idée de complétude institutionnelle dans le but d’approfondir la question des modalités de reconnaissance des minorités, en particulier pour les minorités territorialement dispersées.

Le sociologue canadien Raymond Breton a été le premier à utiliser le concept de complétude institutionnelle pour l’étude des minorités. Selon Breton, plus une minorité possède des institutions qui lui sont propres, plus elle est portée à s’épanouir. Les travaux de Breton ont une résonnance particulière au sein des minorités francophones au Canada. De nouvelles avancées dans le domaine des droits linguistiques au Canada ont aussi contribué à élever la notion de complétude institutionnelle au rang de principe de justice dans le cadre d’une décision portant sur la sauvegarde d’un centre hospitalier de langue française à Ottawa. En effet, serions-nous en présence d’un nouveau principe de justice pour évaluer les exigences de justice et d’égalité des minorités? Comment le principe de complétude institutionnelle permet-il de jeter un autre regard sur les revendications ou actions des Bretons ou des Basques en France, des Hongrois en Roumanie, en Slovaquie ou en Serbie, des francophones dans la Vallée d’Aoste ou au Canada, des germanophones en Belgique, des Sorabes ou des Frisons en Allemagne ?

Cet atelier s’adresse à tous ceux et celles qui étudient la question des modalités de la reconnaissance des minorités. Nous invitons les projets de communications qui permettront d’évaluer la notion de complétude institutionnelle comme principe de justice. Nous souhaitons également recevoir des projets d’études de cas de l’action des minorités à partir de la notion de complétude institutionnelle. Enfin, les projets abordant la question plus générale de la relation entre les langues et le territoire sont aussi les bienvenus.

Modalités de proposition d’une communication

* Résumé de la communication d’environ 250 mots ;
* Coordonnées exactes (nom, fonction, établissement, adresse électronique) de chaque présentateur ou présentatrice ;
* Prière de soumettre votre résumé de communication et vos coordonnées exactes à rleger@sfu.ca au plus tard le lundi 5 janvier 2015.

**Sources pertinentes**

Aunger, E. (2010) Profil des institutions francophones, dans: *Territoires francophones: études géogrpahiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada* (Québec: Septentrion).

Bourgeois, D. (2007) Administrative Nationalism, *Administration & Society*, 39(5), pp. 631-655.

Bourgeois, D. et Bourgeois, Y. (2012) Minority Sub-state Institutional Completeness, *Revue internationale de sociologie*, 22(2), pp. 293-304.

Breton, R. (1985) L’intégration des francophones hors Québec dans des communautés de langue française, *Revue de l’Université d’Ottawa*, 55(2), pp. 77-90.

Breton, R. (1984) Les institutions et les réseaux d’organisations des communautés ethnoculturelles, dans: *État de la recherché sur les communautés francophones hors Québec: Actes du premier colloque national des chercheurs* (Ottawa: Fédération des francophones hors Québec).

Breton, R. (1964) Insitutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants, *American Journal of Sociology*, 70(2), pp. 193-205.

Cardinal, L. et Hidalgo, E. G. (2012) L’autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques, *Minorités linguistiques et sociétés*, 1, pp. 51-65.

Chouinard, S. (2014) The Rise of Non-territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights, *Ethnopolitics*, 13(2), pp. 141-158.

Denis, W. (1993) La complétude institutionnelle et la vitalité des communautés fransaskoises en 1992, *Cahiers franco-canadiens de l’Ouest*, 5(2), pp. 253-284.

*Lalonde c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé)* (2001) Cour d’appel de l’Ontario.

Landry, R. (2012) Autonomie culturelle, cultures sociétales et vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada, *Minorités linguistiques et société*, 1, pp. 159-179.

Landry, R., Forgues, É., et Traisnel, C. (2010) Autonomie culturelle, gouvernance et communautés francophones en situation minoritaire au Canada, *Politique et sociétés*, 29(1), pp. 91-114.

Léger, R. (2014) Non-Territorial Autonomy in Canada : Reply to Chouinard, *Ethnopolitics*, 13(4), pp.418-427.

Poirier, J. (2012) Autonomie politique et minorités francophones au Canada: réflexions sur un angle mort de la typologie classique de Will Kymlicka, *Minorités linguistiques et sociétés*, 1, pp. 66-89.

Thériault, J.Y. (2014) Complétude institutionnelle : du concept à l’action, *Institut d’études acadiennes et québécoises, Université de Poitiers* (En ligne : http://ieaq.labo.univ-poitiers.fr/spip.php?article130&lang=fr)